

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL**

de la quatre cent vingtième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 28 octobre à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 2 DÉCEMBRE 2019**

**Procès-verbal de la quatre cent vingtième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AUCLAIR, Céline Membre socio-économique		X
BOURGON, Vincent Étudiant	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur au Département des sciences de l'éducation	X	
BRIAND, Louise Professeure au Département des sciences sociales	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme	X (visioconférence)	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
HASTIR, François-Michel Étudiant	X	
KAMAL, Najat Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
LE GAL, Nadine Membre socio-économique	X (visioconférence)	
LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique	X (visioconférence)	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	

---

1 Nommé membre du conseil d'administration au point 2 de la présente réunion.

**OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :****PRÉSENT****ABSENT**

CHARBONNEAU, Alain  
Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création

X

LAROCQUE, André  
Directeur général de la Fondation de l'UQO

X

NADEAU, Myriam  
Chargée de projet - Décanat de la formation continue, des partenariats  
et de l'internationalisation

X

ROCHEFORT, Odette  
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

ROY, André J.

X

**ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :**

AUGER, Mireille  
Attachée d'administration

X

**INVITÉ :**

DUPRAS, Jérôme  
Professeur au Département des sciences naturelles

X (visioconférence – point 6.1)

\*Absence motivée.

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 34.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration
- 3.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 4.- Procès-verbal :
  - 4.1 Quatre cent dix-neuvième (23 septembre 2019) réunion
    - 4.1.1 Approbation
    - 4.1.2 Affaires en découlant
- 5.- Entérinement des décisions de la :
  - 5.1 Quatre cent vingt-septième (26 août 2019) réunion du comité exécutif
- 6.- Affaires générales et corporatives
  - 6.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet de la Forêt Kenauk
  - 6.2 Information de la présidente
  - 6.3 Information du recteur
  - 6.4 Acceptation du renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche
- 7.- Affaires administratives et financières
  - 7.1 Octroi d'un contrat pour la modernisation du réseau de commutateurs de l'UQO
  - 7.2 Bail relatif à la location d'espaces à la Place Lapointe à Saint-Jérôme
  - 7.3 Protocole d'entente relatif à la location d'espaces au pavillon Lucien-Brault par la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO)
- 8.- Affaires académiques
  - 8.1 Ouverture des admissions au programme de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) au campus de Saint-Jérôme
  - 8.2 Suspension des admissions aux trimestres d'hiver du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)
  - 8.3 Suspension des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)
  - 8.4 Report de l'ouverture du programme de deuxième cycle en méthodologie de la recherche en santé et services sociaux

- 9.- Nominations
  - 9.1 Nomination de membres à la commission des études
  - 9.2 Nomination de membres au comité institutionnel de développement durable
  - 9.3 Nomination de membres au comité exécutif
  - 9.4 Nomination de membres au comité d'examen
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Dépôt de documents
  - 11.1 Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
    - 11.1.1 *Concentration de plomb mesurée dans l'eau de certaines écoles du Québec*
    - 11.1.2 *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*
- 11.- Prochaine réunion (2 décembre 2019)
- 12.- Clôture de la séance

## 2.- **Nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration**

L'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO), à sa rencontre du 19 septembre 2019, a désigné monsieur François-Michel Hastir pour siéger au conseil d'administration de l'UQO afin de remplacer monsieur Joël Éric Olinga Mebada dont le mandat est échu depuis le 18 juin 2019.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6450 concernant la nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration (**François-Michel Hastir**); laquelle est jointe en appendice.

## 3.- **Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

## 4.- **Procès-verbal**

### 4.1 **Quatre cent dix-neuvième (23 septembre 2019) réunion**

#### 4.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent dix-neuvième (23 septembre 2019) réunion, et ce, sans modifications.

#### 4.1.2 **Affaires en découlant**

Le recteur, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent dix-neuvième (23 septembre 2019) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

**Point 5.1** (p. CA-7) – *Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice financier 2018-2019* : Il n'y a pas de renégociation possible du taux d'intérêt du contrat signé.

**Point 6.5** (p. CA-10) – *Modification de la dénomination du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et du Décanat de la recherche* : La version modifiée sera déposée au conseil d'administration.

**5.- Entérinement des décisions de la :**

**5.1 Quatre cent vingt-septième (26 août 2019) réunion du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent vingt-septième (26 août 2019) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

**Point 3** (p. CX 4) - *Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de capacité de stockage de données informatiques (SAN)* : le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que dans ce présent cas, il s'agit d'un ajout d'espace de stockage et non du remplacement du matériel acquis en 2017.

**6.- Affaires générales et corporatives**

**6.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet de la Forêt Kenauk**

*Ce point est traité après le point 6.4*

*Monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département des sciences naturelles, se joint à la séance en visioconférence (17 h 01).*

Il donne les plus récentes avancées du projet de la Forêt Kenauk, lequel vise à développer un partenariat formel avec les propriétaires du territoire de Kenauk afin d'en faire la forêt d'enseignement et de recherche (FER) de l'UQO. La mise sur pied d'une FER Kenauk-UQO s'inscrit dans la volonté de l'Université de faire sa marque dans ces domaines.

*Monsieur Dupras quitte la séance (17 h 22).*

**6.2 Information de la présidente**

La présidente informe les membres que le processus visant à désigner le prochain recteur de l'UQO se déroule bien. Elle indique cependant un retard dans le processus et l'adoption d'un nouveau calendrier.

La présidente fait également savoir qu'elle présidera dorénavant la *Table Éducation Outaouais*.

**6.3 Information du recteur**

Le recteur mentionne que le projet de campus unifié suit son cours.

Il fait le point sur le cas d'inconduite à caractère racial envers une personne étudiante survenu à la cafétéria du pavillon Alexandre-Taché du Campus de Gatineau de l'UQO la semaine précédente.

L'UQO veillera à constituer un comité formé de membres du personnel et de la communauté étudiante. Ce comité aura pour mandat de faire des recommandations, dont la mise en place de mesures additionnelles de sensibilisation à toutes formes de discrimination, de prévention d'actes discriminatoires et de promotion de la diversité ainsi que de l'inclusion.

**6.4 Acceptation du renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains**

Des modifications au Code civil du Québec (C.c.Q.), notamment à l'article 21, sont entrées en vigueur en juin 2013 et concernent l'éthique de la recherche. L'application de ces modifications a eu un impact sur l'évaluation des projets de recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité des participants mineurs et majeurs inaptes puisque seul un comité d'éthique de la recherche (CER) désigné, tel que défini à l'article 21 (4) du C.c.Q., peut évaluer ces projets de recherche.

Le MSSS a accordé la désignation au CER de l'UQO le 1<sup>er</sup> novembre 2014, puis a renouvelé cette désignation le 1<sup>er</sup> mai 2016 (380-CA-5759, 390-CA-5955).

La demande de renouvellement de la désignation soumise au MSSS en date du 23 avril 2019 (417-CA-6351) a été reçue favorablement et la désignation au CER de l'UQO a été reconduite pour une période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2022, conditionnellement à ce que le conseil d'administration indique par écrit, d'ici le 15 décembre 2019, si l'Université entend se conformer ou non aux conditions arrêtées et aux modifications et mesures requises par le MSSS.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6451 concernant l'acceptation du renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche; laquelle est jointe en appendice.

*Le point 6.1 est traité à ce moment-ci de la réunion.*

## **7.- Affaires administratives et financières**

### **7.1 Octroi d'un contrat pour la modernisation du réseau de commutateurs de l'UQO**

L'UQO souhaite moderniser son réseau câblé Ethernet. L'architecture actuelle du réseau date de plus de vingt (20) ans. Étant donné sa criticité et son aspect stratégique, l'infrastructure qui dessert l'ensemble de la communauté universitaire doit être remplacée cette année. Celle-ci touche directement la connexion au réseau local, le branchement à Internet, la téléphonie et sera hautement sollicitée avec l'arrivée de la formation à distance et de l'augmentation du nombre de webconférences. À cette fin, l'UQO souhaite remplacer tous ses commutateurs Ethernet de distribution ainsi que ses commutateurs de dorsale afin de rehausser la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de son réseau. L'UQO souhaite également disposer d'un outil de gestion centralisé afin de simplifier l'administration de son réseau.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*, l'Approvisionnement du Service des finances a lancé, le 21 août 2019, un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour recevoir des propositions de la part des entreprises intéressées.

La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Combat Networks Inc. Le prix soumis aux fins d'adjudication comprend la solution proposée au coût de 633 096,57 \$ ainsi que le coût de 53 680 \$ du support technique optionnel de la deuxième année pour un total de 686 776,57 \$.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources effectuera un suivi lors d'une prochaine réunion du conseil concernant la durée des travaux.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6452 concernant l'octroi d'un contrat pour la modernisation du réseau de commutateurs de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

### **7.2 Bail relatif à la location d'espaces à la Place Lapointe à Saint-Jérôme**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'UQO occupe le campus de Saint-Jérôme d'une superficie nette de 6 907 mètres carrés. Le campus a été conçu selon les normes du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) pour des effectifs de 977 étudiants en équivalence au temps plein (EETP) et de 208 personnels en équivalence au temps plein (PETP) et est dorénavant occupé au-delà de sa capacité.

En 2017-2018, les effectifs étaient de 1 807 EETP et de 225 PETP pour un déficit d'espaces nets normalisés de 3 791 mètres carrés. À titre comparatif, en 2014-2015 les effectifs étaient de 1 666 EETP et de 152 PETP pour un déficit d'espaces nets normalisés de 3 012 mètres carrés.

Pour répondre à cette croissance, l'Université a inscrit à son Plan décennal d'investissements universitaires 2020-2030 un projet d'agrandissement du campus de Saint-Jérôme, sans toutefois avoir la confirmation du MEES quant à l'octroi de fonds pour sa réalisation. Des discussions sont toujours en cours avec le MEES à ce sujet. L'Université doit donc trouver une solution à court terme pour pallier le manque d'espaces à son campus par la location d'espaces à proximité du campus. En vertu des règles budgétaires du MEES, l'UQO n'est pas admissible à un financement pour la location d'espaces. L'Université devra donc absorber à même son budget de fonctionnement le coût lié à la location de ces espaces.

Afin de contrer le manque d'espaces au pavillon de Saint-Jérôme et pour permettre d'accueillir les nouveaux postes créés, l'UQO désire conclure un bail avec « Place Lapointe Inc. » pour la location d'une superficie nette 443,6 mètres carrés. Place Lapointe Inc. est un bâtiment situé en face du campus de Saint-Jérôme et on y accède en traversant la rue Saint-Joseph.

Les membres conviennent qu'il est primordial de poursuivre les démarches auprès du gouvernement afin d'obtenir les fonds nécessaires à la location d'espace, mais surtout à l'agrandissement du campus de Saint-Jérôme. L'ajout d'espace est essentiel au développement de ce campus situé dans une région en plein essor démographique. L'UQO ne veut pas être contrainte de contingenter ses programmes faute d'espace.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6453 concernant le bail relatif à la location d'espaces à la Place Lapointe à Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

### **7.3 Protocole d'entente relatif à la location d'espaces au pavillon Lucien-Brault par la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO)**

Dans le cadre du projet de campus unifié, qui prévoit la cession du pavillon Lucien-Brault à la CSPO, l'UQO désire travailler en étroite collaboration avec cette dernière afin de faciliter le transfert éventuel de l'immeuble.

Le bail actuel avec le Collège Universel venant à échéance le 14 juillet 2020, l'UQO a entrepris des négociations avec la CSPO, afin de s'entendre sur les modalités et les conditions pour la conclusion d'un protocole d'entente en fonction des besoins exprimés par la CSPO et des attentes de l'UQO. Les parties ont convenu de fixer le loyer à trois cent mille dollars (300 000 \$) avant taxes. Ce montant sera indexé annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de la région d'Ottawa-Gatineau publié en juillet de chaque année par Statistique Canada.

Le protocole d'entente sera d'une durée de deux (2) ans, soit du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2022. L'Université pourra, à son choix, offrir deux options de renouvellement d'une période d'une (1) année selon les termes et modalités à être convenus.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6454 concernant le protocole d'entente relatif à la location d'espaces au pavillon Lucien-Brault par la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO); laquelle est jointe en appendice.

*La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 30.*

## **8.- Affaires académiques**

### **8.1 Ouverture des admissions au programme de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) au campus de Saint-Jérôme**

Considérant la volonté de l'UQO de répondre aux besoins des étudiants des deux campus et l'intérêt manifesté par le Département de relations industrielles à se déployer au campus de Saint-Jérôme, il est proposé d'offrir le programme de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568), au campus de Saint-Jérôme, et ce, à compter de l'automne 2020.



Le conseil de module, l'assemblée départementale de relations industrielles et la commission des études ont donné un avis favorable au projet d'ouverture des admissions au programme de certificat en relations industrielles et en ressources humaines au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6455 concernant l'ouverture des admissions au programme de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

### **8.2 Suspension des admissions aux trimestres d'hiver du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)**

L'ouverture de ce programme aux trimestres d'automne et d'hiver au PUPGL s'inscrivait en lien avec la planification stratégique et la volonté de l'UQO à se positionner plus solidement dans la région des Laurentides.

Les membres du conseil de module des sciences de l'administration recommandent la suspension de l'offre de ce programme aux trimestres d'hiver au PUPGL.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6456 concernant la suspension des admissions d'hiver du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL); laquelle est jointe en appendice.

### **8.3 Suspension des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)**

Les membres du conseil du module de l'informatique soumettent leur décision de suspendre à tous les régimes d'admission l'offre de ce programme au PUPGL.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6457 concernant la suspension des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL); laquelle est jointe en appendice.

### **8.4 Report de l'ouverture du programme de deuxième cycle en méthodologie de la recherche en santé et services sociaux**

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création informe les membres du projet de report de l'ouverture du programme de deuxième cycle en méthodologie de la recherche en santé et services sociaux. Initialement prévue pour l'automne 2020 (résolution 418-CA-6405), l'ouverture du programme serait plutôt reportée à l'automne 2021.

Les documents afférents à ce dossier seront présentés au conseil lors de la réunion du 2 décembre prochain.

## **9.- Nominations**

### **9.1 Nomination de membres à la commission des études**

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6458 concernant la nomination de membres à la commission des études (**Stéphanie Demers, Christian Lacelle, Jérémie Leclerc**); laquelle est jointe en appendice.

## **9.2 Nomination de membres au comité institutionnel de développement durable**

Le 17 juin 2019, le conseil d'administration a adopté la *Politique de développement durable*. Cette politique crée un comité institutionnel de développement durable qui a pour mandat de recommander les grandes orientations et de conseiller l'Université en matière de développement durable.

Il s'agit de procéder à la nomination de membres de ce comité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6459 concernant la nomination de membres au comité institutionnel de développement durable (**Luce Gilbert, Catherine Deslauriers, Pierre-Antoine Gourd, Nicholas Lucas-Rancourt, Mathieu Charron, Michel Dugas, France Fouquette**); laquelle est jointe en appendice.

## **9.3 Nomination de membres au comité exécutif**

Conformément à l'article 95 et suivants du *Règlement général*, le comité exécutif se compose du président du conseil, du recteur et d'un personnel de direction supérieure membre du conseil, lesquels en sont membres d'office, et de quatre (4) membres du conseil, soit deux (2) membres externes et deux (2) membres internes. Outre le recteur, le personnel de direction supérieure et le président du conseil qui sont membres d'office, le mandat des membres est de deux (2) ans, renouvelable.

Il s'agit de procéder à la nomination de trois (3) membres.

Après délibérations, le vote secret étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 420-CA-6460 concernant la nomination d'un membre interne au comité exécutif (**François-Michel Hastir**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6461 concernant la nomination de membres externes au comité exécutif (**Patrick Duguay, Michel Merleau**); laquelle est jointe en appendice.

## **9.4 Nomination de membres au comité d'examen**

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*. L'article 10.2 de cette Politique précise la composition de ce comité d'examen. Ainsi, le comité d'examen est composé notamment de personnes membres de la communauté universitaire choisies parmi une liste de personnes nommées par le conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux (2) ans à la suite d'un appel de candidatures effectué par le Secrétariat général.

Il s'agit de procéder à la nomination de membres de la communauté universitaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 420-CA-6462 concernant la nomination de membres au comité d'examen d'examen (**Kheira Belhadj-Ziane, Laurence Clennett-Sirois, Isabel Côté, Paul Greenman, Michel Roy, Catherine Séguin, Pascale Thériault, Dominique Therrien, Hélène Tremblay**); laquelle est jointe en appendice.

## **10.- Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

## **11. Dépôt de documents**

**11.1 Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

**11.1.1 Concentration de plomb mesurée dans l'eau de certaines écoles du Québec**

**11.1.2 Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence**

**12. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 2 décembre 2019 à 16 h 30.

**13. Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 15.

*Original signé par :*

---

Diane Godmaire, présidente d'assemblée

Denis Harrisson, recteur